

Maturité gymnasiale

Session 2016

EXAMEN DE L'OPTION SPECIFIQUE ECONOMIE ET DROIT

PARTIE DROIT

Durée : 80 minutes
Matériel autorisé : Code des obligations
Pour les candidats bilingues : Code des obligations en allemand et dictionnaire français-allemand
(*Matériel mis à disposition par l'établissement*)

Consignes

- Sur chaque page, tracez une marge de 3 cm à gauche et à droite.
- Identifiez précisément chaque question à laquelle vous répondez (ex : Question 2.1) et commencez à rédiger sur la ligne suivante.
- Terminez chaque réponse par un trait horizontal à environ 4 cm de la dernière ligne de texte.
- Rédigez partie théorique et partie pratique sur des feuillets différents.
- Notez votre nom, prénom et numéro de candidat sur la donnée et sur chaque feuille du dossier de réponse.

BON TRAVAIL !

Temps indicatif et points

		Durée estimée	Points
Partie théorique		30 min.	25 pts
Question 1	Organisation judiciaire	3 min.	4 pts
Question 2	Notions de droit pénal	11 min.	9 pts
Question 3	Droit des contrats	10 min.	7 pts
Question 4	Droit commercial	6 min.	5 pts
Partie pratique		50 min.	30 pts
Question 5	Droit du bail	25 min.	16 pts
Question 6	Responsabilité civile	25 min.	14 pts
	TOTAL	80 min.	55 pts

Partie théorique

Question 1 : organisation judiciaire	4 pts 3 min
Quelles sont les différentes juridictions dans le Canton du Jura et de quoi se charge chacune d'elles ?	
<hr/>	
Question 2 : notions de droit pénal	9 pts 11 min
2.1 Quelle est l'instance judiciaire de première instance qui traite les délits passibles d'une peine privative de liberté de plus de deux ans, et qui la compose ?	1 pt
2.2 Quand une procédure de conciliation peut-elle être tentée ? Quel est le but de cette procédure et quelle est son utilité pour la justice ?	3 pts
2.3 Quelles sont les attributions (tâches) du tribunal des mesures de contrainte ?	2 pts
2.4 Qu'implique le principe de la présomption d'innocence pour : l'inculpé, l'accusation, le juge ?	3 pts
<hr/>	
Question 3 : droit des contrats	7 pts 10 min
3.1 Un contrat peut être vicié. Qu'est-ce que cela signifie ?	1 pt
3.2 Quels sont les vices qui peuvent affecter l'objet du contrat ? Veuillez les nommer et les présenter.	4 pts
3.3 Quelle est la durée de validité d'une offre ?	2 pts
<hr/>	
Question 4 : droit commercial	5 pts 6 min
4.1 Veuillez présenter deux caractéristiques d'une société de capitaux ?	2 pts
4.2 Quel est le régime de la responsabilité pour dettes des associés dans une Société en nom collectif ? Qu'est-ce que cela implique pour le créancier qui veut récupérer son argent ?	3 pts

Partie pratique

Question 5 : droit du bail

16 pts
25 min

Mise en situation

Vous louez depuis quelque temps un appartement dans un immeuble certes ancien, mais qui a le grand avantage d'être très proche de l'établissement dans lequel vous poursuivez vos études. Tout allait bien jusqu'à ce que votre voisin du dessus emménage il y a deux mois. Depuis, vos nuits sont régulièrement perturbées : votre voisin reçoit de nombreuses personnes plusieurs fois par semaine, et ces soirées finissent tard. Vous en avez parlé avec lui et il s'est montré partiellement réceptif : la musique est dorénavant coupée dès 22 heures, ce qui vous permet maintenant de capter des conversations, voir même de reconnaître des convives au bruit de leurs pas ou de leur rire. Bref, vous en avez assez, mais vous n'aimeriez pas déménager.

De plus, un malheur arrivant rarement seul, votre bloc de cuisine a rendu l'âme ce matin. Vous vous décidez à agir pour régler ces problèmes.

5.1 Veuillez nommer et expliquer les deux notions du droit du bail qui sont concernées par ces deux problèmes. Citez également les règles de droit qui concernent chacune de ces deux notions. 5 pts

5.2 Comment allez-vous procéder pour régler ces deux problèmes ? Détaillez les étapes que vous pourrez être amené à suivre, en envisageant que vous n'aurez pas immédiatement un résultat positif. Citez également les règles de droit qui justifient ces étapes. 7 pts

5.3 L'immeuble est ancien. Ce fait doit-il être pris en compte pour ce qui concerne les nuisances sonores ? Expliquez comment et pour qui. 4 pts

Question 6 : responsabilité civile

14 pts
25 min

Ce cas est une adaptation de l'arrêt de la 1^{re} Cour civile du 10 mars 1977 dans la cause Perruchoud contre Praz (ATF 103 II 24)

Résumé des faits

Le 14 octobre 1972, dans la matinée, les enfants Emmanuel Praz et Daniel Perruchoud, tous deux âgés de sept ans, jouaient avec arcs et flèches autour des villas de leurs parents, distantes d'environ 300 mètres à Baar/Nendaz. Ils avaient eux-mêmes confectionné les arcs avec des branches flexibles de frêne, de l'épaisseur d'un doigt, et de la ficelle. Comme flèches, ils utilisaient de minces baguettes.

La mère d'Emmanuel Praz savait ce que faisaient les enfants: ceux-ci lui avaient demandé de la ficelle pour fabriquer un arc et quand, un peu plus tard, désirant boire, ils sont allés chez elle, ils avaient leur arc à la main. Le frère aîné d'Emmanuel Praz, Jean-Claude Praz, âgé de dix-huit ans, auquel les enfants avaient apporté les flèches, en a arrondi le bout et les a entaillées à l'arrière.

L'après-midi, les enfants se sont d'abord amusés à viser une cible plantée dans un arbre, puis à tirer le plus loin possible. Plus tard, ils ont joué aux Indiens. C'est alors qu'une flèche tirée par Emmanuel Praz a atteint Daniel Perruchoud à l'œil droit. La blessure a été si grave qu'il a fallu procéder à l'énucléation de l'œil et à son remplacement par une prothèse.

Le 26 mars 1974, Daniel Perruchoud, représenté légalement par son père, a réclamé à Louis Praz, père d'Emmanuel Praz, réparation du dommage, chiffré après clôture de la procédure d'instruction, à 195'750 fr. 80 en capital.

La Cour civile du Tribunal cantonal valaisan a rejeté l'action le 1er juillet 1976.

Daniel Perruchoud recourt en réforme au Tribunal fédéral. Le Tribunal fédéral accepte le recours de Daniel Perruchoud.

Législation

Art. 333 CC. Effets / II. Responsabilité

¹ Le chef de la famille est responsable du dommage causé par les mineurs, par les personnes sous curatelle de portée générale ou par les personnes atteintes d'une déficience mentale ou de troubles psychiques placés sous son autorité, à moins qu'il ne justifie les avoir surveillés de la manière usitée et avec l'attention commandée par les circonstances.

² Il est tenu de pourvoir à ce que les personnes de la maison atteintes d'une déficience mentale ou de troubles psychiques ne s'exposent pas ni n'exposent autrui à péril ou dommage.

³ Il s'adresse au besoin à l'autorité compétente pour provoquer les mesures nécessaires.

Art. 333 ZGB. Wirkung / II. Verantwortlichkeit

¹ Verursacht ein Hausgenosse, der minderjährig oder geistig behindert ist, unter umfassender Beistandschaft steht oder an einer psychischen Störung leidet, einen Schaden, so ist das Familienhaupt dafür haftbar, insofern es nicht darzutun vermag, dass es das übliche und durch die Umstände gebotene Mass von Sorgfalt in der Beaufsichtigung beobachtet hat.

² Das Familienhaupt ist verpflichtet, dafür zu sorgen, dass aus dem Zustand eines Hausgenossen mit einer geistigen Behinderung oder einer psychischen Störung weder für diesen selbst noch für andere Gefahr oder Schaden erwächst.

³ Nötigenfalls soll es bei der zuständigen Behörde zwecks Anordnung der erforderlichen Vorkehrungen Anzeige machen.

Indications complémentaires (adaptées de la jurisprudence citée dans l'arrêt 103 II 24)

Selon des éléments de jurisprudence, un arc et des flèches ne sont pas des jouets sans danger et ils peuvent causer de graves blessures.

Le chef de la famille répond de la faute des auxiliaires qu'il a chargés de la surveillance comme il répond de sa propre faute.

6.1 Veuillez résoudre le cas en déterminant les aspects ci-dessous.

- A. Nature du litige.
- B. Expliquez d'abord les notions de rapports naturel et adéquat de causalité, puis décrivez ces deux rapports pour le présent cas.
- C. Examen des conditions spécifiques de responsabilité et argumentation. 12 pts
- D. Conclusion.

Remarques :

Les conditions générales de la responsabilité sont considérées remplies.

Pour les points C et D, tenez compte de l'acceptation du recours par le TF ainsi que des indications supplémentaires.

6.2 Imaginez un cas de figure **plausible** et **cohérent** qui changerait la responsabilité du dommage. 2 pts